



Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 19 avril 2016, le nom, le sigle et les emblèmes de l'«Organisation Internationale de la Vigne et du Vin», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
 - en allemand: Internationale Organisation für Rebe und Wein
 - en français: Organisation Internationale de la Vigne et du Vin
 - en italien: Organizzazione Internazionale della Vigna e del Vino
 - en anglais: International Organisation of Vine and Wine

- b. le sigle
 - en allemand: OIV
 - en français: OIV
 - en italien: OIV
 - en anglais: OIV

- c. les emblèmes



19 avril 2016

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle